

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1263

26 juin 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar	60598	Lion Capital Markets S.A.	60587
Actio	60588	LODH Premia Fund	60588
Ak Bars Luxembourg S.A.	60611	Metec S.A.	60580
A Z Solutions S.à r.l.	60619	Metellus S.A.	60600
Brilquet Participations S.A.	60579	Ntel	60582
Car International Finance S.A.	60578	Oceania S.A.	60579
Castle Finance S.à r.l.	60621	Paro S.A.	60585
Chinto S.A.	60580	Poseidon Investment A S.à.r.l.	60624
Cockspur Holding S.A.	60587	Pygmalux Development S.A.	60583
Esso Luxembourg	60589	Quadriga Superfund Sicav	60608
Eucharis S.A.	60578	Rainbow Strategies S.A.	60579
Fashion Investment Group S.A.	60580	Regolo Finance S.A.	60582
Gacel Finance	60581	Saphira Development S.A.	60584
Grifinvest S.A.	60624	SF (Lux) Sicav 1	60584
Imprimerie de Wiltz SA	60586	Soberton S.A.	60618
Industrial Partnership	60581	Standimmo Lux S.A.	60584
Instal S.A.	60578	Tined Holding S.A.	60583
IXTEQ S.A.	60587	Valexpert S.A.	60581
KK 140 S.A.	60586	Vlimmo International S.A.	60588
Laboratoires Pharmedical S.A.	60582	WestLB Mellon Longitude Fund	60585
Land Investments S.A.	60578	Winni S.A.	60624

Land Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.225.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *30 juillet 2007* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063964/696/15.

Instal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 14.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le *18 juillet 2007* à 9.30 heures au siège d'INTERFIDUCIAIRE S.A. à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063965/1261/17.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juillet 2007* à 10.00 heures à Lugano (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination d'un mandataire spécial aux fins de participer à l'assemblée plénière de la société PALMERA IMPERIAL S.L., dont le siège social est établi à Los Cristianos (Santa Cruz de Tenerife) qui se tiendra en deuxième convocation le 20 juillet 2007 à 10.30 heures auprès de l'étude de M^e Cristiano Carli à Bassano del Grappa (Italie), Via Trieste 14a.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063976/696/15.

Eucharis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 16.892.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme EUCHARIS SA, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le jeudi 12 juillet 2007 à 11.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2006
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2006
- quitus aux administrateurs
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063967/7430/19.

Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 12 juillet 2007 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063968/19.

Oceania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.372.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063970/10/18.

Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2007* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063971/10/18.

Fashion Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.263.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2007* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063973/10/19.

Metec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 21.173.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *12. Juli 2007* um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars,
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006,
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars,
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007065015/534/16.

Chinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 78.846.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2007* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063974/10/18.

Valexpert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.318.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2007* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007063975/10/19.

Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.275.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *12 juillet 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007065016/1023/17.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 12. Juli 2007 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses sowie der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007065017/534/19.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on July 13, 2007 at 17.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007065018/534/17.

Ntel, Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 64.548.

Avis de convocation à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 5 juillet 2007 à 15.00 heures en l'Etude de Maître Jean Seckler, Notaire, au 3, route de Luxembourg à L-6101 Junglinster, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Les actionnaires sont invités à se munir de leurs titres.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058948/5117/15.

Regolo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.340.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 juillet 2007 à 10.30 heures, au siège social de la société à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (3^{ème} étage), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006. Affectation des résultats.
3. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2006.
5. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2006.
6. Examen des frais de gestion de la Société et ratification de leur répartition aux actionnaires au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux.
7. Détermination du montant de la rémunération annuelle des administrateurs.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007056896/5710/21.

Tined Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 40.464.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058950/10/18.

Pygmalux Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.414.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2007 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058952/10/18.

Standimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 78.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058954/10/19.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007058955/10/18.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on July 5th, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of May 31, 2006.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended May 31, 2006.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.

7. The general meeting scheduled for 21 August 2006 has been postponed because the annual report is not yet available.
8. Miscellaneous.

Notes:

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

* in person by producing identification at the Meeting;

* by proxy by completing the proxy form and returning it to SF (LUX) SICAV 1 c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on June 28th, 2007;

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the CUSTODIAN BANK, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on June 28th, 2007;

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of SF (LUX) SICAV 1 c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on June 28th, 2007.

* Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007059463/755/35.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the «Meeting») of Shareholders of WESTLB MELLON LONGITUDE FUND will be held at the registered office, on Friday 6th July, 2007 at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the audited annual accounts for the year ended 31 March 2007.
3. Allocation of the Results.
4. Discharge of the Directors.
5. Re-election of the Directors.
6. Re-election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the registered office of the Company where proxy forms are available.

Please note that proxy form should be completed, signed and returned to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, for the attention of Mr Hugo Lichterowicz, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange L-2085 Luxembourg and can be faxed on fax number +352 2696 9730, by 5 July 2007.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007059467/755/27.

Paro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.366.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra devant notaire le mercredi 4 juillet 2007 à 15.00 heures au siège de FIRELUX S.A., 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy ;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Fixation de la nouvelle adresse.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Comme la première Assemblée pour le 7 juin 2007 avec le même ordre du jour n'a pas pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième Assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007059479/832/21.

KK 140 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 73.738.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2007 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 janvier 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007060150/696/17.

Imprimerie de Wiltz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 20, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.518.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juillet 2007 à 16.00 heures à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.
4. Divers.

Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article vingt-neuf des statuts.

Wiltz, le 18 juin 2007.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007060154/1196/19.

Cockspur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juillet 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007060181/795/18.

Lion Capital Markets S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.869.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held exceptionally on July 5, 2007 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31st, 2006 and 2007,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915,
5. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
6. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations,
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007060182/795/19.

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 5 juillet 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007060187/29/20.

Vlimmo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 5 juillet 2007 à 16.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007060189/29/22.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 4 juillet 2007 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2007
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007060250/584/20.

LODH Premia Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LODH PREMIA FUND a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH JAPAN DEVELOPMENT

Signature

Référence de publication: 2007063996/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02639. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Esso Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ESSO LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated on 23 January 1920, pursuant to a deed of M^e Jules Hamélius, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial, Recueil Spécial No. 8 of 13 February 1920. The articles of association were amended for the last time by a private deed dated 29 November 2001, an extract of which was published in the Mémorial C No. 38 of 24 January 2007.

The meeting is declared open at 11.00 a.m. with M^e Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To transform the Company from its current form of a « société anonyme » into a « société à responsabilité limitée ».

2 To keep the name of the Company to ESSO LUXEMBOURG.

3 To amend the object clause of the Company by replacing the last paragraph of article 3 of the articles of incorporation as follows:

«The Company may also hold participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as administer, develop and manage these participations. In a general fashion, the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

4 To convert the existing shares of the Company under the form of a « société anonyme » into shares of a « société à responsabilité limitée ».

5 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the transformation of the Company from a « société anonyme » into a « société à responsabilité limitée » and the foregoing change of the Company's object.

6 To acknowledge the termination of the mandate of the current directors of the Company, to appoint new directors and to determine the duration of their mandate.

7 To confirm the appointment of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company and to determine the duration of its mandate.

8 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to transform the Company from its current form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée» with immediate effect and without creating a new legal entity.

The current financial year which began on the first day of January 2007 will end on the last day of December 2007.

Second resolution

The Shareholders resolved to continue the current business of the Company under the name of ESSO LUXEMBOURG, with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 31 March 2007, which shall remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend the object clause of the Company by replacing the last paragraph of article 3 of the articles of incorporation as follows:

«The Company may also hold participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as administer, develop and manage these participations. In a general fashion, the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Fourth resolution

The Shareholders resolved that all the existing shares issued by the Company under the form of a «société anonyme» shall be converted into shares of the Company under the form of a «société à responsabilité limitée».

The registered ordinary shares shall remain ordinary shares.

The registered preferred shares shall remain preferred shares.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the transformation of the form of the Company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

« **Art. 1. Form.** There is established by the appearing parties a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company may at any time be composed of a single or several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The objects of the Company are the sale, the purchase, the refinery, the production, the distillation, the transfer, the storage, the consignment, the preparation and the transformation of oil of any kind, of paraffin, of alcohol, of benzol and of petrol, as well as of all their by-products, with everything attaching thereto, as well as of all other products and goods likely to offer whatever interest for those operations.

It may carry on its activities on its own account or sell on brokerage basis the products of other companies and, in general, it may carry on any commercial, industrial, financial or any other operations directly or indirectly connected, in whole or in part, to its main objects.

The Company may also hold participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as administer, develop and manage these participations. In a general fashion, the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Denomination. The Company will exist under the denomination of ESSO LUXEMBOURG.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors.

The board of directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at EUR 4,512,000.- (four million five hundred twelve thousand Euro) divided in 60,000 (sixty thousand) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its accounting par value is transferred, if any. The amount of the premium account may be used to provide

for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The board of directors may issue bonds, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it shall decide.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. The shares numbered from 1 to 30,000 are ordinary shares.

The shares numbered from 30,001 to 60,000 are preference shares entitled, in case of liquidation of the Company, to a priority reimbursement with regard to the ordinary shares, but without any rights with respect to the possible balance of such liquidation, said balance being reserved for the ordinary shares.

Save as provided above, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to vote at the general meetings of the partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Companies inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners. The shares can be transferred by living persons to non partners only with the authorization of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one partner, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of directors. The Company is managed by a board of at least three directors, partners or not, appointed by decision of the partners for a maximum period of six (6) years.

Retiring directors are eligible for reelection. Directors may be removed with or without cause at any time by the partners at a simple majority.

Art. 14. Bureau. The board of directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting. The board of directors may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of directors.

Art. 15. Meetings of the board of directors. Meetings of the board of directors are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Directors unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A director having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the partners, before votes are taken on any other matter, the partners shall be informed of the cases in which a director has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In the event, that the directors are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the directors shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes. All decisions adopted by the board of directors will be recorded in minutes signed by a majority of the directors.

Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Art. 17. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

Art. 18. Delegation of powers. The board of directors may with the prior approval of the general meeting of partners entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing director.

The board may further delegate specific powers to directors or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of the partners.

1. When the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Art. 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of directors to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by partners representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by partners representing together three quarters of the corporate capital.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of directors at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 23. Balance sheet. Each year, on the last day of December, the accounts are closed, the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of the partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 24. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be partners.

The statutory auditor(s) will be elected by the single partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners.

Art. 25. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be, without prejudice to the power of the board of directors to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 26. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.»

Sixth resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the termination of the mandate as Directors of the Company of:

(i) Mr Hendrik Eduard Benne, Business Services Manager, residing in Van Trigtstraat 1E, NL 2597 VW The Hague, The Netherlands;

(ii) Mr René Nicolas Kremer, Manager ESSO LUXEMBOURG, residing in rue de Strassen 33, L-2555 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Mr Joseph Maria Van Roost, Lead Country Manager, residing in Baillet-Latourlei 124, B-2930 Brasschaat, Belgium.

The Shareholders further resolved to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint as Directors of the Company:

(i) Mr Hendrik Eduard Benne, prenamed;

(ii) Mr René Kremer, prenamed;

(iii) Mr Joseph Maria Van Roost, prenamed;

for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2008.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2008.

There being no further item on the agenda, the meeting is terminated at 11.30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment of its articles of incorporation are estimated at approximately Euro 3,500.- (three thousand five hundred euros).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ESSO LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, constituée par acte du M^e Jules Hamélius, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 janvier 1920, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial, Recueil Spécial N^o 8 du 13 février 1920, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-7.310, ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte sous signature privée en date du 29 novembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C N^o 38 du 24 janvier 2007 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Eric Cadilhac, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2. Conserver la dénomination sociale ESSO LUXEMBOURG.

3. Modifier l'objet social de la Société par le remplacement du dernier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société par ce qui suit:

«La Société pourra également détenir de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations. D'une manière générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

4. Convertir les actions existantes de la Société sous la forme de société anonyme en parts sociales de société à responsabilité limitée.

5. Refondre les statuts de la Société pour refléter la transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée ainsi que le changement d'objet de la Société ci-dessus.

6. Prendre acte de la fin du mandat des actuels administrateurs de la Société, nommer les nouveaux administrateurs et déterminer la durée de leurs mandats.

7. Confirmer la nomination de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprise de la Société et déterminer la durée de son mandat.

8. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent dans la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de cette assemblée, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées par les comparants demeureront également annexées au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la tenue de cette assemblée, reconnaissent que les convocations d'usage ne sont pas nécessaires.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée

L'exercice comptable en cours qui a débuté le premier jour de janvier 2007 se terminera le dernier jour de décembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom de ESSO LUXEMBOURG, avec tous les actifs et passifs tels qu'indiqués dans l'arrêté des comptes provisoire en date du 31 mars 2007, qui demeurera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social de la société en remplaçant le dernier paragraphe de l'article 3 des statuts par ce qui suit:

«La Société pourra également détenir des participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations. D'une manière générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé que les actions existantes émises par la Société sous la forme de société anonyme seront converties en parts sociales de société à responsabilité limitée.

Les parts sociales ordinaires seront des parts sociales privilégiées.

Les parts sociales privilégiées seront des parts sociales privilégiées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre entièrement les statuts de la Société afin de refléter la transformation de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La société peut à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission des dites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet la vente, l'achat, le raffinage, la production, la distillation, le transport, l'emmagasinage, la consignation, la préparation et la transformation des huiles de toute sortes, de la paraffine, de l'alcool, du benzol et du pétrole, ainsi que de tous leurs dérivés, avec tout ce qui s'y rattache, ainsi que de tous autres produits et marchandises pouvant présenter un intérêt quelconque pour ces opérations.

Elle pourra exercer son activité pour son propre compte ou vendre à la commission les produits d'autres sociétés et, en général, elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres qui se rattacheront directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet principal.

La Société pourra également détenir des participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations.

D'une manière générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de ESSO LUXEMBOURG.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le conseil d'administration le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à 4.512.000,- EUR (quatre millions cinq cent et douze mille Euro) divisé en 60.000 (soixante mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale comptable, s'il y en a. L'avoire de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Le conseil d'administration pourra émettre des obligations, au porteur ou au nominatif, pour la valeur d'émission et la devise de paiement qu'il décidera.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment, être modifié moyennant une décision de l'associé unique ou une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Les parts sociales numérotés de 1 à 30.000 constituent des parts ordinaires.

Les parts sociales numérotés de 30.001 à 60.000 constituent des parts privilégiées donnant droit, en cas de liquidation de la société, à un remboursement prioritaire par rapport aux parts ordinaires, sans aucun droit par ailleurs dans le solde positif éventuel de cette liquidation, solde qui sera réservé aux parts ordinaires.

Excepté pour ce qui précède, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six ans au plus.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Art. 14. Bureau. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir. Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil d'administration.

Art. 15. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les assemblées se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présentes ou représentées.

Tout administrateur empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les administrateurs empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme. Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion.

Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil. Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les associés seront informés des matières où un administrateur a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Au cas où les administrateurs sont dans l'impossibilité de se réunir, le conseil peut délibérer par téléphone.

Les résolutions signées de tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Art. 16. Procès-verbaux. Les décisions du conseil d'administration seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité d'administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des administrateurs et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes

à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le conseil d'administration au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil d'administration de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 27. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Sixième résolution

Les associés constatent la fin des mandats comme administrateurs de la Société de:

(i) Monsieur Hendrik Eduard Benne, Business Services Manager, demeurant à Van Trigtstraat 1E, NL-2597 VW La Haye, Pays-Bas,

(ii) Monsieur René Nicolas Kremer, Manager ESSO LUXEMBOURG, demeurant à rue de Strassen 33, L-2555 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

(iii) Monsieur Joseph Maria Van Roost, Lead Country Manager, demeurant à Baillet-Latourlei 124, B-2930 Brasschaat, Belgique,

et fixent le nombre d'administrateurs de la Société au nombre de trois (3) et nomment administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Hendrik Eduard Benne, précité,

(ii) Monsieur René Nicolas Kremer, précité,

(iii) Monsieur Joseph Maria Van Roost, précité.

Pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2008.

Septième résolution

Les associés décident de nommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-M. Schmit, E. Cadilhac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, Relation: LAC/2007/5431. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007063997/220/500.

(070075803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.130.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders of ABN AMRO CONVERGING EUROPE INVESTMENTS, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1379 of December 13, 2005 (hereinafter the «Company»). The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 of December 13, 2005.

The meeting is opened under the chair of Marc Torbick, with professional address in Luxembourg, who appointed as secretary Corinne Muller, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Alvin Sicre, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders.

2. Subsequent amendment of the paragraph 4 of Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held on the last day of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. That, according to article 19 of the articles of incorporation, all Shareholders being present or represented and considering themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meetings may take place without notice of meeting.

IV. That, according to the attendance list, out of 348,442 shares in circulation, 217,754 shares are represented.

V. That the quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting;

VI. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the «General Meeting»), after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides the amendment of the date of the annual general meeting of shareholders and decides the subsequent amendment of the paragraph 4 of Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held on the last day of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ABN AMRO CONVERGING EUROPE INVESTMENTS, S.C.A., SICAR (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1379 du 13 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1380 du 13 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Marc Torbick, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Qui nomme comme secrétaire Corinne Muller, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Alvin Sicre, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président demande au notaire d'établir que:

I. L'ordre du jour est le suivant

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

2. Modification afférente du 4^e alinéa de l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le dernier jour du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou dans tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

VII. Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, tous les actionnaires se trouvant présents ou représentés et s'estimant dûment convoqués, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocations.

III. Il apparaît, selon la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées;

IV. Le quorum des actionnaires requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

V. En conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide la modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et décide la modification afférente du 4^e alinéa de l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le dernier jour du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou dans tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, C. Muller, A. Sicre, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3546. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059128/242/102.

(070060819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Metellus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.479.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- REMP CO. LTD., a company incorporated and existing under the laws of the Bahamas and with registered office at Saffrey Square, Suite 205, BANK LANE, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas;

2.- RIVERSIDE INVESTMENT CORP., a company incorporated and existing under the laws of the Seychelles and with registered office at Suite 13, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of the Seychelles,

both companies are here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given in Luxembourg, on 12 April 2007.

The prementioned proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of METELLUS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of June of each year at 02.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2007.

The first annual general meeting shall be held in June 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed to as follows:

1.- REMP CO. LTD., prenamed, three hundred and nine shares	309
2.- RIVERSIDE INVESTMENT CORP., one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand nine hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following persons have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

1.- Mr Karim Van den Ende, company director, born in Bruxelles (Belgium), on 26 October 1964, with professional address at 8, boulevard Royal, L-1449 Luxembourg;

2.- Mr Joseph Collaro, independent consultant, born in Etterbeek (Belgium), on 27 September 1921, with professional address at 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg;

3.- Mrs Brigitte Stumm, independent consultant, born in Weinheim (Germany), on 21 April 1941, with professional address at 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following company has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

the company KV ASSOCIATES S.A., a «société anonyme» existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 67 559).

Third resolution

The company's registered office is located at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fourth resolution

Mr Karim Van den Ende, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who has perfect knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the official offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- REMP CO. LTD., une société constituée et existant sous le droit des Bahamas, établie et ayant son siège social Saffrey Square, Suite 205, BANK LANE, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas;

2.- RIVERSIDE INVESTMENT CORP., une société constituée et existant sous le droit des Seychelles, établie et ayant son siège social Suite 13, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles;

ici représentées par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données à Luxembourg, le 12 avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de METELLUS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir

en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^e) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en juin 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- REMP CO. LTD., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- RIVERSIDE INVESTMENT CORP., prédésignée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Monsieur Karim Van den Ende, directeur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 26 octobre 1964, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L-1449 Luxembourg;

2.- Monsieur Joseph Collaro, conseiller indépendant, né à Etterbeek (Belgique), le 27 septembre 1921, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L-1449 Luxembourg;

3.- Madame Brigitte Stumm, conseiller indépendant, née à Weinheim (Allemagne), le 21 avril 1941, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

la société KV ASSOCIATES S.A., une société anonyme, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 67.559).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Monsieur Karim Van den Ende, préqualifié, est nommé en qualité de premier administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui a parfaite connaissance de la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007, Relation: EAC/2007/4097. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007058665/239/423.

(070060183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

In the year two thousand seven, on the sixteenth of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QUADRIGA SUPERFUND SICAV (the «Company»), having its registered office in Luxembourg.

The Company was incorporated by a deed before Maître André Schwachtgen, residing in Luxembourg on May 20th, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of June 28th, 1996, number 316 and amended for the last time by a deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, on the 5th of December 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 15th December 2005, number 1397.

The meeting was presided by Mrs Antoinette Farese, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Christelle Vaudemont, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emmanuelle Schneider, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of this extraordinary meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of Article 19 of the articles of incorporation in order to delete any reference to BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. and in order to redefine the signature powers of the Company.

2. Amendment of Article 27 of the articles of incorporation so that:

- the issue, redemptions and conversions may be suspended upon a decision of the board of directors if a Sub-Fund suffers trading losses which reduces its monthly Net Asset Value per Share to less than 50% of its highest previous monthly Net Asset Value per Share, and

- In such cases all contracts and options will be liquidated taking due care of the interest of the shareholders.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- The present meeting has been convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the:

16th of February 2007 and 1st of March 2007.

- in the «d'Wort», of the:

16th of February 2007 and 1st of March 2007.

- in the «Tageblatt» of the:

16th of February 2007 and 1st of March 2007.

- in the Amtsblatt zur Wiener Zeitung (Austria), on the:

20th of February and 1st of March 2007

- in the Lichtensteiner Volksblatt und Lichtensteiner Vaterland (Lichtenstein), on the:

17th of February and 1st of March 2007.

IV.- It appears from the attendance list that out of shares, shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on the 15th of February 2007 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First Resolution

The meeting decides to amend article 19 of the articles of incorporation in order to delete any reference to BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. and in order to redefine the signature powers of the Company.

Article 19 will read as follows:

« **Art. 19. Power of signature.** The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors and by the individual or joint signatures of any manager(s) or other person(s) to whom these powers shall have been specially delegated by the Board of Directors.»

Second Resolution

The meeting decides to amend of Article 27 of the articles of incorporation so that:

- the issue, redemptions and conversions may be suspended upon a decision of the board of directors if a Sub-Fund suffers trading losses which reduces its monthly Net Asset Value per Share to less than 50% of its highest previous monthly Net Asset Value per Share, and

- In such cases all contracts and options will be liquidated taking due care of the interest of the shareholders.

Article 27 will read as follows:

« **Art. 27. Suspension of Trading.** Issues, redemptions and conversions in respect of one Sub-Fund may be suspended, upon decision by the Board of Directors, as soon as any Sub-Fund suffers trading losses which reduces its net asset value per share to less than 50% of its highest previous net asset value per share. In such cases, all existing contracts and options will be liquidated taking due care of the interest of the shareholders and no further trading will occur until the date of the shareholders' meeting referred to in the paragraph below.

In the event of a trading suspension as a result of the foregoing provision, all shareholders of the concerned Sub-Fund will be convened within forty days following the suspension date to a separate Sub-Fund's meeting to decide by a three quarter majority vote of the outstanding shares of such Sub-Fund on the possible closing of such Sub-Fund or its merger with another Sub-Fund. In the case of non-liquidation or merger of the Sub-Fund as a result of the shareholders' decision, the suspension will be lifted immediately.»

There being no further business, the meeting is closed at am.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten März.

Vor Notar Paul Decker, mit Amtssitz zu Luxembourg-Eich.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft QUADRIGA SUPERFUND SICAV mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 316 vom 28. Juni 1996, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Bettingen am, mit Amtssitz in Niederanven, am 5. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1397 vom 15. Dezember 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Antoinette Farese, Privatbeamtin, mit professioneller Adresse in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Christelle Vaudemont, Privatbeamtin, mit professioneller Adresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Emmanuelle Schneider, Privatbeamtin, mit professioneller Adresse in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende die Tagesordnung mit folgendem Wortlaut bekannt:

1) Tagesordnung:

1. Änderung von Artikel 19 der Satzung dahingehend, dass jeder Verweis auf BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. gestrichen wird und die Unterschriftsbefugnisse der Gesellschaft neu festgelegt werden.

2. Änderung von Artikel 27 der Satzung dahingehend, dass:

- Die Ausgabe, die Rücknahme und die Umwandlung auf Beschluss des Verwaltungsrates ausgesetzt werden darf, wenn ein Teilfonds Handelsverluste erleidet, durch die der Nettoinventarwert je Aktie des Monats unter 50% des höchsten Nettoinventarwerts je Aktie des Vormonats absinkt, und

- In diesen Fällen werden alle Kontrakte und Optionen unter Beachtung der Interessen der Aktionäre liquidiert.

II) Die anwesenden und vertretenen Aktionäre sowie die Stückzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen, die vom Sitzungsvorsitz kontrolliert und unterzeichnet wurde.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III) Die Versammlung wurde mittels Einberufungsschreiben, welches die Tagesordnung enthielt, einberufen und wie folgt veröffentlicht wurde:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom:

16. Februar und 1. März 2007.

- im «d'Wort», am:

16. Februar und 1. März 2007.

- im «Tageblatt», am:

16. Februar und 1. März 2007.

- im Amtsblatt zur Wiener Zeitung (Österreich), am:

20. Februar und 1. März 2007.

- im Lichtensteiner Volksblatt und Lichtensteiner Vaterland (Lichtenstein), am:

17. Februar und 1. März 2007.

IV) Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von Aktien Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Eine erste ausserordentliche Versammlung, mit der gleichen Tagesordnung wurde bereits am 15. Februar 2007, einberufen aber konnte, wegen des fehlenden gesetzlichen Quorums, vorbenannte Beschlüsse nicht abstimmen.

Gemäss den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 of des Gesetzes über Handelsgesellschaften, kann die gegenwärtige Generalversammlung folgende Beschlüsse nehmen, unabhängig des anwesenden Quorums, welche wie folgt lauten:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Änderung von Artikel 19 der Satzung dahingehend, dass jeder Verweis auf BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. gestrichen wird und die Unterschriftsbefugnisse der Gesellschaft neu festgelegt werden. Artikel 19 wird wie folgt abgeändert:

« **Art. 19. Unterschriftsbefugnis.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Direktoren gebunden, oder durch die einzelne beziehungsweise gemeinsame Unterschrift von jedem Geschäftsführer oder jeder Person welche diese Vollmachten durch spezielle Delegation des Verwaltungsrates erhalten hat.»

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschliesst die Versammlung die Änderung von Artikel 27 der Satzung dahingehend, dass:

- Die Ausgabe, die Rücknahme und die Umwandlung auf Beschluss des Verwaltungsrates ausgesetzt werden darf, wenn ein Teilfonds Handelsverluste erleidet, durch die der Nettoinventarwert je Aktie des Monats unter 50% des höchsten Nettoinventarwerts je Aktie des Vormonats absinkt, und

- In diesen Fällen werden alle Kontrakte und Optionen unter Beachtung der Interessen der Aktionäre liquidiert.

Artikel 27 wird wie folgt abgeändert:

« **Art. 27. Einstellung des Handels.** Ausgabe, Rücknahme und Umwandlung von Aktien eines Teilfonds können, auf Beschluss des Verwaltungsrates sofort eingestellt, wenn der betreffende Teilfonds Handelsverluste erleidet, bei denen der Nettoinventarwert einer Aktie dieses Teilfonds um mehr als 50% des zuletzt höchsten Nettoinventarwertes fällt. In solchen Fällen werden bis zur Abhaltung der im folgenden Absatz beschriebenen Aktionärsversammlung alle bestehenden Kontrakte und Optionen, unter Beachtung der Interessen der Aktionäre liquidiert und jede weitere Handelstätigkeit eingestellt.

Kommt es infolge einer solchen Maßnahme zu einer Suspendierung der Geschäfte, so werden alle Aktionäre des betreffenden Teilfonds innerhalb von 40 Tagen nach dieser Suspendierung zu einer Sondersitzung einberufen, um mit einer 3/4-Mehrheit der ausgegebenen Aktien des Teilfonds über eine mögliche Schließung oder Verschmelzung desselben mit einem anderen Teilfonds zu entscheiden. Wird von den Aktionären ein Weiterbestehen bzw. eine Verschmelzung beschlossen, so erfolgt die unmittelbare Aufhebung der Suspendierung.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, und niemand das Wort mehr ergreift, wurde die Versammlung durch die Vorsitzende um Uhr geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen des vorerwähnten Kompartenten die vorliegende Urkunde in Englisch abgefaßt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen des genannten Kompartenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Farese, C. Vaudemont, E. Schneider, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007. Relation: LAC/2007/2668. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058882/206/171.

(070061054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Ak Bars Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.473.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of May.

Before Maître Marc Lecuit, civil law notary residing at 21, rue de Colmar-Berg, 7525 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

STICHTING AK BARS LUXEMBOURG, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce and Industries under number 34272608, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

represented by Marco Hirth, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» (the «Company») which it declared to establish.

Chapter I.- Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the company name AK BARS LUXEMBOURG S.A.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is: (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition and transfer of various securities and financial instruments; (iii) the ownership and management of asset portfolios; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities; (v) the lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector); (vi) the provision of guarantees; and (vii) the creation of security interests over some or all of its assets.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement or execute any document with any providers of services in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at fifty thousand USD (USD 50,000.-), divided into five hundred (500) registered shares with a par value of one hundred USD (USD 100.-) each, fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares are in registered form.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditor

10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board and another Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board,

Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by any two Directors of the Company.

15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders.

15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 In case the Company has one sole shareholder, the latter will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that ask to execute such minutes.

16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 16:00, and for the first time in 2008.

18. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2007.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII.- Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the five hundred (500) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The appearing party, for fiscal reasons, estimates the capital at thirty-six thousand seven hundred and ninety-three euro forty cents (36,793.40 €).

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

First Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

a) Mr Rolf Caspers, banker, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

b) Mrs Anja Lakoudi, private employee, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

c) Mr Olivier Jarny, private employee, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial year 2013: FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r. l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à 21, rue de Colmar-Berg, 7525 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING AK BARS LUXEMBOURG une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34272608, ayant son siège social aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam;

Ici représentée par Marco Hirth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société») et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège sociale, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AK BARS LUXEMBOURG S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est: (i) l'acquisition, la détention et la disposition de droits, d'intérêts et d'obligations dans des entités luxembourgeoises et étrangères; (ii) l'acquisition et la gestion de divers titres et instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital; (v) le prêt de fonds (y inclus les revenus d'emprunts et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier); (vi) l'octroi de garanties et (vi) la création de sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

3.2 La Société peut prendre toute mesure nécessaire et conclure et/ou exercer toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention ou signer tout document avec tout fournisseur de services dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille USD (50.000,- USD), divisé en cinq cents (500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent USD (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions sont nominatives.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant conformément au droit applicable comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaire

10. Conseil d'Administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans à compter de la date de l'élection.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'unique associé ou par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président et un autre membre du Conseil d'Administration présent. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par deux Administrateurs de la Société.

15. Commissaire aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

15.2 La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

15.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions votes, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la Société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

17. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures, et pour la première fois en 2008.

18. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII.- Loi Applicable

23. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cinq cents (500) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille USD (50.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

La partie comparante, pour les besoins de l'enregistrement, évalue le capital à trente-six mille sept cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (36.793,40 €).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

a) M. Rolf Caspers, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché du Luxembourg;

b) Mme Anja Lakoudi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché du Luxembourg;

c) M. Olivier Jarny, employé privé, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013: FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Hirtz, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 8 mai 2007. MER/2007/535. — Reçu 367,93 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007058833/243/407.

(070060092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Soberton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.845.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 avril 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec effet immédiat.

En date du 25 avril 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059176/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

A Z Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Foetz, 68, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 127.505.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Abdelaziz Messaoudi, employé privé, né à Oujda (Maroc) le 26 juillet 1969, demeurant à F-57280 Fèves (France), 7, rue Renoir,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 mars 2007.

2.- La société CHAUSSEA S.à r.l., ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 86-88, coin rue de l'Alzette et rue du X Septembre, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 68.832,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mars 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentaire et le mandataire des comparants resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de A Z SOLUTIONS S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Mondernange.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques.

La société pourra s'adonner au conseil en informatique et à toute prestation de services dans ses locaux ou dans ceux de ces clients.

La société pourra également exercer toute activité d'assistance sur les produits informatiques détenus par ses clients.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (€ 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2007.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit.

	Parts sociales
1.- Monsieur Abdelaziz Messaoudi, prénommé, trente-cinq	35
2.- La société CHAUSSEA S.à r.l., préqualifiée, soixante-cinq	65
Total: cent	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (€ 1.100,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi dans la commune de Mondercange à L-4010 Foetz, 86, rue de l'Alzette.
2. L'assemblée générale désigne Monsieur Abdelaziz Messaoudi, employé privé, né à Oujda (Maroc) le 26 juillet 1969, demeurant à F-57280 Fèves (France), 7, rue Renoir, gérant et ceci pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Abdelaziz Messaoudi, pré-nommé.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2007. MER/2007/530. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007058835/243/120.

(070060393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Castle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.889.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

Mr Henri de Bokay, real estate private equity investment professional, born on July 3, 1966, in Neuilly-sur-Seine (France) and residing at 16 St Peters Square, London W6 9AJ, United Kingdom;

Mr George Tyler, real estate private equity investment professional, born on October 3, 1965, in Baltimore (United States of America) and residing at 88, Kensington Park Road, London W1 2PL, United Kingdom,

here represented by Ms Anne-Sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on March 15, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of CASTLE FINANCE S.à r.l. with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B number 111.889, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 367 dated February 18, 2006, and which bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary of February 1, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to convert the five hundred (500) existing shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-) by creation and issue of twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The shareholders, Mr Henri de Bokay and Mr George Tyler, above-named, represented by Mrs Anne-Sophie Saunier, penamed, resolve to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) new shares of one Euro (€ 1.-) each as follows:

- Mr Henri de Bokay, above-named, resolves to subscribe for six thousand two hundred fifty (6,250) new shares and fully pays them up in the amount of six thousand two hundred fifty Euro (€ 6,250.-) by payment in cash in the same amount;

- Mr George Tyler, above-named, resolves to subscribe for six thousand two hundred fifty (6,250) new shares and fully pays them up in the amount of six thousand two hundred fifty Euro (€ 6,250.-) by payment in cash in the same amount.

V. Pursuant to the above conversion of the shares and the capital increase, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.»

VI. The shareholders resolve to amend article 16 of the Company's bylaws so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 16.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Furthermore, the resolutions relating to the following matters require the unanimous consent of the shareholders: (i) fixing of the Budget (as defined below) and changes by over ten per cent (10%) in any form whatsoever to it; (ii) any employment or new Company's indebtedness of any kind whatsoever; and (iii) distributions or repayment of debt or interest.»

VII. The shareholders resolve to amend article 18 of the Company's bylaws so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** At the beginning of each financial year, the shareholders draw up an annual budget concerning the anticipated expenses of the Company (the «Budget»).

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Henri de Bokay, professionnel en investissement en capital-risque et en immobilier, né le 3 juillet 1966 à Neuilly-sur-Seine (France) et résidant au 16 St Peters Square, London W6 9AJ, Royaume-Uni;

Monsieur George Tyler, professionnel en investissement en capital-risque et en immobilier, né le 3 octobre 1965 à Baltimore (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 88, Kensington Park Road, London W11 2PL, Royaume-Uni,

ici représentés par Anne-Sophie Saunier, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 15 mars 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CASTLE FINANCE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.889, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 en date du 18 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les associés, M. Henri de Bokay et M. George Tyler, susnommés, ici représentés par Madame Anne-Sophie Saunier, prénommée, déclarent souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, comme suit:

- M. Henri de Bokay, susnommé, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales nouvelles et les libère intégralement pour un montant de six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-) par paiement en numéraire d'un même montant.

- M. George Tyler, susnommé, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales nouvelles et les libère intégralement pour un montant de six mille deux cent cinquante Euro (€ 6.250,-) par paiement en numéraire d'un même montant.

V. Suite à la conversion des parts et à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.»

VI. Les associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

En outre, les résolutions relatives aux points suivants requièrent le consentement unanime des associés: (i) l'établissement du Budget (tel que défini ci-dessous) et modifications de celui-ci au-delà de dix pour cent (10%) sous quelque forme que ce soit; (ii) toute embauche ou tout nouvel endettement de la Société, sous quelque forme que ce soit; et (iii) toutes distributions ou remboursement de dettes d'intérêts.»

VI. Les associés décident de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Chaque année, au début de l'exercice social, les associés établissent un budget annuel relatif aux frais anticipés de la Société (le «Budget»).

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007. Relation: LAC/2007/3182. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007059199/211/150.

(070061033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Grifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.798.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058871/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00881. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007059370/272/12.

(070061071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Poseidon Investment A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.710.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059420/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01895. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.
